



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 7 octobre 2024

Nombre de délégués
En exercice : 21
Présents : 12
Excusés : 9

Convocation : 23 septembre 2024
Date affichage : 10 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au SICTOM de la Zone de Dole, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Jean TERY, Christian LAGALICE, Michel BENESSIANO, Stéphane CHAMPANHET, Philippe DEGAY, Alain DEBIOLT, Jean-Claude PICHON; Mesdames Pierrette BUSSIERE, Maryline MIRAT.

Etaient excusés / absents : Messieurs Dominique DEWALLY, Christophe DUGOIS, Jean-Noël GARNIER, Jacques LAGNIEN, Gilbert LAVRY, Marc SCHMIEDER ; Mesdames Séverine CALINON, Aurélie CHANCENOTTE, Cyriel JEANNEAUX.

Secrétaire de Séance : Monsieur Michel BENESSIANO

Délibération n° 07102024-1bs

OBJET : Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 11 septembre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu le compte-rendu du Bureau Syndical du 11 septembre 2024,

Le Président demande aux membres du bureau syndical leurs éventuelles remarques ou observations sur le compte-rendu du Bureau Syndical du 11 septembre 2024.

En l'absence de remarque et observation, le Vice-Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 11 septembre 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical,

- ✓ APPROUVE le compte-rendu du Bureau Syndical du 11 septembre 2024.

Fait à Brevans,
Le 7 octobre 2024

Le Président
Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le

ID : 039-253900633-20241007-07102024_1BS-DE



Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le



ID : 039-253900633-20241007-07102024_1BS-DE



BUREAU SYNDICAL du 11 septembre 2024

COMPTE RENDU

Nombre de délégués
En exercice : 21
Présents : 13
Excusés : 8

Convocation : 19 août 2024
Date affichage : 18 septembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au SICTOM de la Zone de Dole, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Étaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Jean TERY, Christian LAGALICE, Stéphane CHAMPANHET, Philippe DEGAY, Dominique DEWALLY, Christophe DUGOIS, Jean-Noël GARNIER, Jacques LAGNIEN, Jean-Claude PICHON, Marc SCHMIEDER ; Madame Pierrette BUSSIÈRE.

Étaient excusés / absents : Messieurs Antony BOURCET, Michel BENESSIANO, Alain DEBIOLT, Gilbert LAVRY ; Mesdames Séverine CALINON, Aurélie CHANCENOTTE, Cyriel JEANNEAUX, Maryline MIRAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Dominique DEWALLY

Ouverture de la séance

Le Président, Jean-Pascal FICHERE, s'assure que le quorum soit atteint avant d'ouvrir la séance.

Après vérification des listes d'émargement, le Président déclare le nombre de 13 délégués présents à 18 heures 30. Le quorum est donc atteint et la séance est ouverte.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 29 mai 2024

Le Président demande aux membres du bureau syndical leurs éventuelles remarques ou observations.

En l'absence de remarque et observation, le Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 29 mai 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical,
✓ APPROUVE le compte-rendu du Bureau Syndical du 29 mai 2024

2. Ressources Humaines

2.1 Tableau des effectifs des emplois permanents

Le Président, **EXPOSE** :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président **PROPOSE** :

- 1/ Dans le cadre du recrutement d'un chauffeur-ripeur sur un poste vacant d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, recruté sur un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe compte-tenu de son expérience professionnelle, à compter du 1^{er} juillet 2024 :
DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique principal de 1^{er} classe à temps complet,
DE CREER un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 2/ Dans le cadre de la stagiarisation de l'agent en charge de la collecte, **DE CREER** un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise,

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs des emplois permanents.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs des emplois permanents



Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Postes pourvus par			Postes vacants	
							Titulaire	CDI	CDD		
Administrative	Attaché	A	35 heures	1	1	1	1			0	
	Attaché principal	A	35 heures	1	1	1	1			0	
	Direction	A	35 heures	1	1	1	1			0	
	Rédacteur	B	35 heures	1	1	1	1			0	
	Adjoint administratif	B	35 heures	1	1	1	1		1	0	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 heures	2	2	2	2			0	
	Cadre d'emploi des adjoints administratifs (en cours de recrutement)	C	35 heures	1	1	1		1		0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	35 heures	2	2	2		2		0	
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	35 heures	1	1	1	1			0	
	Adjoint technique	C	7 heures	1	0,2	0				1	
Animation	Adjoint technique	C	35 heures	7	7	7	0		7	0	
	Adjoint technique	C	21 heures	1	0,6	0				1	
	Adjoint technique	C	14 heures	2	0,8	0				2	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 heures	29	29	29	18	6	5	0	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	34,32 heures	1	0,96	1	1			0	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	34,41 heures	1	0,98	1			1	0	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	14,5 heures	1	0,41	1	1			0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31,90 heures	1	0,91	1			1	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31 heures	1	0,89	1			1	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 heures	11	11	11	3	1	7	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	21,75 heures	1	0,62	1			1	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	30,5 heures	1	0,87	1			1	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,32 heures	1	0,96	1	1			0	
	Agent de maîtrise	C	35 heures	5	5	5	5			0	
	Agent de maîtrise principal	C	35 heures	3	3	3	3			0	
	Technicien	B	35 heures	3	3	3	1		2	0	
	Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	1	1	1	1			0	
	TOTAL				82,00	78,20	78	41	9	28	4

4 postes vacants à temps non complet couverts par des intérimaires

3. Affaires générales

3.1 Convention SICTOM / CAGD pour l'aménagement du site de Brevans

Le Président présente la convention entre le SICTOM de la Zone de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'aménagement du site de Brevans. En effet, la compétence économie est Grand Dole et le terrain est propriété SICTOM. Ainsi, dans un premier temps, il est proposé une délégation accordée par le SICTOM au Grand Dole, afin de pouvoir s'appuyer sur les outils du Grand Dole au titre de sa compétence économie tout en conservant une gouvernance mixte SICTOM – Grand Dole. Cette convention est sans impact financier.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

- **D'APPROUVER** la convention entre le SICTOM de la Zone de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'aménagement du site de Brevans.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention entre le SICTOM de la Zone de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'aménagement du site de Brevans.

Dossiers à inscrire au prochain Conseil Syndical – informations du Bureau Syndical

4. Marchés publics :

4.1 Liste des marchés publics conclus entre le 29/05/2024 et le 11/09/2024

Objet du marché	Type de procédure	Nom du titulaire	Montant du marché
Acquisition d'une remorque porte-caisson	MAPA	TROUILLET SERVICES DIJON	40 440.00 € TTC
Réfection du bassin de la plateforme bois	MAPA	POLEN'	43 105.02 € TTC
Végéterie de Saint-Aubin Lot n° 1 : Terrassement, VRD, béton armé, blocs béton	MAPA	COLAS	217 725.60 € TTC
Végéterie de Saint-Aubin Lot n° 2 : Electricité, vidéosurveillance	MAPA	BFCL CITEOS	23 994.58 € TTC
Végéterie de Saint-Aubin Lot n° 3 : Clôture, serrurerie, espaces verts	MAPA	SAONE ET LOIRE PAYSAGE	35 832.36 € TTC
Végéterie de Saint-Aubin Lot n° 4 : Bâtiment modulaire	MAPA	COUGNAUD	41 783.38 € TTC

Les membres du Bureau Syndical ont pris connaissance des marchés publics conclus dans le cadre des délégations accordées au Président entre le 29/05/2024 et 11/09/2024.

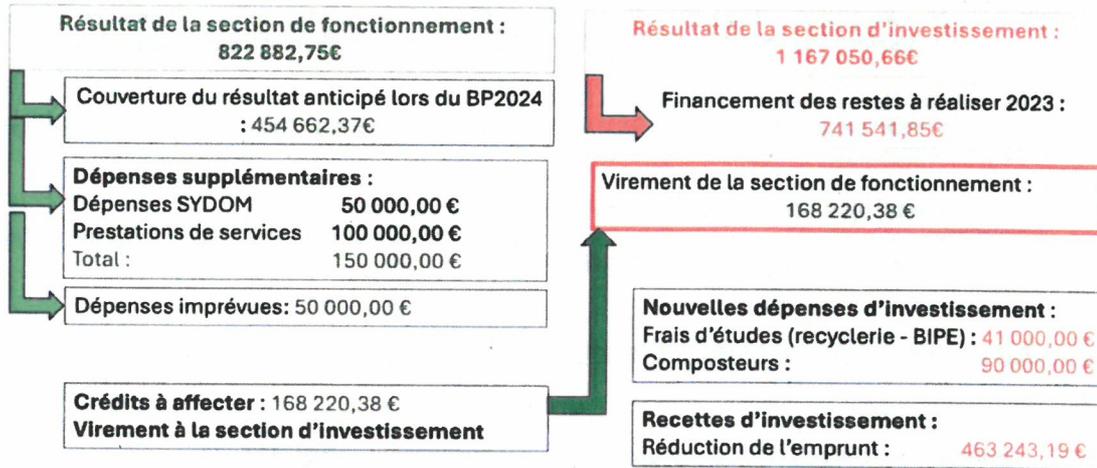
Cette liste sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Syndical pour information.

5. **Finances – Comptabilité**

5.1 **Budget supplémentaire**

Le Président présente le budget supplémentaire de l'année 2024.

Budget supplémentaire 2024



FUNCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
BUDGET PRIMITIF	10 854 897.37	BUDGET PRIMITIF	10 854 897.37
Opérations de cession - DM technique 1	5 639.58	Opérations de cession - DM technique 1	5 639.58
Opérations de cession - DM technique 2	2 300.30	Opérations de cession - DM technique 2	2 300.30
Opérations de cession - DM technique 3	3 551.20	Opérations de cession - DM technique 3	3 551.20
Affectation des résultats - DM1	368 220.38	Affectation des résultats - DM1	0.00
BUDGET SUPPLEMENTAIRE	-	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	368 220.38
		Dépenses SYDOM	50 000.00
		Prestations de service (plastique dur)	100 000.00
		Dépenses imprévues	50 000.00
		Virement à la section d'investissement	168 220.38
TOTAL Recettes de fonctionnement	11 234 608.83	TOTAL Dépenses de fonctionnement	11 234 608.83
INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
BUDGET PRIMITIF	2 360 000.00	BUDGET PRIMITIF	2 360 000.00
Affectation des résultats - DM1	1 167 050.66	Affectation des résultats - DM1	0.00
BUDGET SUPPLEMENTAIRE		RAR 2023	741 541.85
Virement de la section de fonctionnement	168 220.38	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	
Emprunts et dettes assimilés	- 462 729.19	c/2031 - Frais d'études	+ 41 000.00
	-	c/2158 - Autres installations, matériel	+ 90 000.00
	-		
TOTAL Recettes d'investissement	3 232 541.85	TOTAL Dépenses d'investissement	3 232 541.85

L'augmentation des charges liées aux prestations de service s'explique par le coût de traitement des plastiques durs issus des déchèteries (suite à l'incendie du Groupe Demain Environnement, solution alternative + le coût de traitement est passé de la gratuité à 120€ HT / T). De ces faits, est à l'étude la filière opérationnelle avec l'eco-organisme pour maîtriser cette évolution.

Cette délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Syndical pour approbation.

6. Informations et questions diverses

6.1 Point sur les différents projets

Etude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'une recyclerie :

Cette étude débutera fin septembre et bénéficiera d'un soutien de l'ADEME.

BIPE :

Pour l'Etat, l'autorisation d'exploiter a pris fin en octobre 2023. Une réunion en présence de l'Etat, du SYDOM et du SICTOM a permis de convenir des échanges à venir avec Bourgogne Recyclage (société mère de BIPE).

Le Bureau d'études TAUW (spécialisé dans les installations de stockage) réalise une étude portant sur la réhabilitation du terrain.

6.2 Point sur la collecte des biodéchets

De 500 kg collectés par semaine, nous sommes passés à 600 kgs par semaine.

Le SICTOM est sollicité pour la collecte des biodéchets par de gros producteurs : Gendarmerie, marché couvert, société RAMEL, crèches, lycée Nodier.

Le SICTOM poursuit son enquête de repérage des gros producteurs et habitats collectifs susceptibles d'avoir une collecte des biodéchets (déploiement en 2025).

6.3 Point sur les travaux de la végéterie de Saint-Aubin

Les travaux ont débuté mi-août, échéance prévue fin novembre.

Une réunion à la Mairie de Saint-Aubin est organisée le 14 octobre prochain à 18h30.

Le prochain bureau syndical est fixé au lundi 7 octobre 2024 à 18h30.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 19h30.

Fait le 11 septembre 2024,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Pascal FICHERE

Président du SICTOM



Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le



ID : 039-253900633-20241007-07102024_1BS-DE